



CONFORMEMENT ET DANS LE RESPECT STRICT DES NOUVELLES CONSIGNES DE NOS AUTORITES COMMUNIQUEES  
LE MARDI 2 JUIN 2020<sup>1</sup>

## **NOTRE ETABLISSEMENT VA ELARGIR LES VISITES DES FAMILLES SELON LES MODALITES SUIVANTES :**



### **CE QUI EVOLUE DANS LES VISITES A PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020**

- La nécessité de prise de rendez-vous 48h à l'avance et en privilégiant le mail.
- Accès des mineurs possible avec un masque
- Durée des visites internes augmentée en fonction des plannings de demandes
- La présence continue d'un soignant pendant la visite n'est plus obligatoire
- Accès possible pour deux visiteurs maximums en chambre pour les résidents identifiés médicalement.
- Accès sans limite du nombre de visiteurs sur un espace extérieur dédié
- Une nouvelle charte simplifiée à signer au préalable



### **CE QUI EST MAINTENU DANS LES VISITES A PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020**

- La nécessité d'une prise de rendez-vous,
- La prééminence du souhait du résident,
- Faute de personnel, les visites restent limitées aux jours de semaine hors weekend et jours fériés,
- La circulation différenciée des visiteurs et du résident avec accompagnement à l'entrée et sortie de l'espace visite par un soignant (y compris pour l'accueil des visites en extérieur),
- Aucun échange d'objet ni de denrée n'est possible en direct (les 24 h de « quarantaine » restent obligatoires),
- Traçabilité de chaque visite sur le cahier, questionnaire médical, prise de température et mesure barrière (masque...) restent en vigueur y compris pour les visites en extérieur.

<sup>1</sup> Document téléchargeable à disposition



## **ESPACE 1**

### **VISITES INTERNES EN "SALLE FAMILLE" : DEUX ESPACES AMENAGES**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 13H30 A 16H30

HORS JOURS FERIES SUR RENDEZ-VOUS

MAXIMUM 4 PERSONNES PAR VISITE PORT DU MASQUE ET GESTES BARRIERES

MINEURS AUTORISES SI PORT DE MASQUE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

DUREE : 30 MINUTES minimum

UN REGISTRE DES VISITES SERA CONSIGNE, ET UNE CHARTE DE RESPONSABILITE

DOIT ETRE SIGNEE PREALABLEMENT A LA PREMIERE VISITE. <sup>1</sup>

UN QUESTIONNAIRE DE SANTE DEVRA ETRE RENSEIGNE<sup>1</sup> A CHAQUE FOIS

## **ESPACE 2**

### **VISITES EN EXTERIEUR :**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 13H45 A 16H15 HORS WEEK-END ET JOURS FERIES  
SUR RENDEZ-VOUS PAS DE NOMBRE MAXIMUM PAR VISITE PORT DU MASQUE ET  
GESTES BARRIERES OBLIGATOIRES

DUREE : SELON CONVENANCE DE 13H45 JUSQU'A 16h15

UN REGISTRE DES VISITES SERA CONSIGNE UNE CHARTE DE RESPONSABILITE DOIT  
ETRE SIGNEE PREALABLEMENT A LA PREMIERE VISITE<sup>1</sup>

UN QUESTIONNAIRE DE SANTE DEVRA ETRE RENSEIGNE<sup>1</sup>

**ATTENTION A LA METEO ! EN CAS DE MAUVAIS TEMPS LES VISITES SERONT ANNULEES ET REPORTEES SOUS  
RESERVE DES RENDEZ VOUS DEJA VALIDES**



## **ESPACE 3**

### **CAS PARTICULIER DES VISITES EN CHAMBRE :**

UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES NE POUVANT QUITTER LEUR CHAMBRE POUR DES RAISONS PHYSIQUES ET/OU PSYCHOLOGIQUES (*avis médical et soignant*)  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 15H A 17H HORS JOURS FERIES ET WEEK-END  
SUR RENDEZ-VOUS

MAXIMUM 2 PERSONNES PORT DU MASQUE ET GESTES BARRIERES – MINEURS  
AUTORISES SI PORT DE MASQUE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

UN REGISTRE DES VISITES SERA CONSIGNE

UNE CHARTE DE RESPONSABILITE<sup>1</sup> DOIT ETRE SIGNEE PREALABLEMENT A LA PREMIERE  
VISITE.

UN QUESTIONNAIRE DE SANTE<sup>1</sup> DEVRA ETRE RENSEIGNE.

### **LES VISITES EN WEEK-END :**

*En l'état actuel de nos effectifs et à l'approche de la période des congés annuels, il n'est pas possible d'organiser ce type de visite dans la rigueur et sécurité requise. Néanmoins, nous pouvons envisager au cas par cas de faire une exception dans le cas de difficultés particulières et avérées.*

↳ A cet effet, vous voudrez bien communiquer un courrier argumenté à la Direction de l'EHPAD.

### **Rappel de la liste des DOCUMENTS TELECHARGEABLES :**

- PROTOCOLE RELATIF AUX CONSIGNES APPLICABLES SUR LE CONFINEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES ET UNITES DE SOINS DE LONGUE DUREE
- CHARTRE DES RESPONSABILITES
- QUESTIONNAIRE DE SANTE



POUR TOUTE INFORMATION ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

BRIGITTE (Coordinatrice Animation et Vie Sociale) OU GAELLE (Psychologue)

[coordination.avs@ehpad-cerilly.fr](mailto:coordination.avs@ehpad-cerilly.fr)

[psychologue@ehpad-cerilly.fr](mailto:psychologue@ehpad-cerilly.fr)

ou

**Téléphone portable de la coordination AVS : 06 85 67 69 16**

Nous vous demandons de **DE PRIVILEGIER LES DEMANDES PAR MAIL**

Car nous sommes actuellement tellement submergés d'appels téléphoniques sur le standard de l'EHPAD que nous ne pouvons plus faire face sans mettre en difficulté l'accompagnement de nos résidents.

Si possible, merci de vous organiser en famille pour regrouper la prise de rendez-vous.

***NOUS RAPPELONS QUE TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES CONSIGNES POURRA SE VOIR SUPPRIMER SES DROITS DE VISITE***